Sud-est de l'Europe: pacte de stabilité, accords de stabilisation et d'association

1999/2126(COS) - 26/03/2003

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 2003 sur le processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-Est (pays de l'ex-Yougoslavie). CONTENU : La Commission européenne a publié son second rapport annuel sur le processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-Est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro. Le rapport évalue les progrès accomplis à ce jour par chaque pays dans le cadre de ce processus, mettant en évidence les leçons à tirer et les défis à relever à l'avenir, notamment au cours de l'année qui vient. Le rapport réitère la perspective qu'ont les pays des Balkans occidentaux de développer une relation encore plus proche avec l'Union européenne et, ultérieurement, d'y adhérer. Il souligne que le rythme de l'intégration dans l'UE dépendra en dernier ressort des pays des Balkans occidentaux eux-mêmes. Le rapport 2003 reconnaît en particulier que certains progrès importants ont été réalisés au cours des douze derniers mois, notamment en ce qui concerne la restauration de la stabilité dans la région, une amélioration des conditions de sécurité, la mise en place de gouvernements élus démocratiquement dans toute la région, la reconstruction à large échelle dans la région, l'assistance au retour des réfugies et des personnes déplacées, la croissance soutenue, l'inflation sous contrôle, l'augmentation des échanges et le renforcement de la coopération régionale. Le rapport 2003 définit, par ailleurs, les principaux défis que les Balkans occidentaux devront relever : - lacunes dans le fonctionnement des institutions démocratiques et du renforcement des capacités institutionnelles, - mise en oeuvre de l'État de droit et véritable respect des droits de l'homme et des minorités, - lutte contre le crime organisé et la corruption, - réforme du système judiciaire, - poursuite du retour des réfugiés et des personnes déplacées, - inégalités dans la distribution des revenus, - pauvreté généralisée et taux de chômage élevé, - réformes structurelles visant à mettre en place des économies de marché en parfait état de fonctionnement et forte dépendance vis-à-vis des crédits extérieurs. Le rapport 2003 souligne parallèlement que l'Union constitue non seulement un club économique, mais une communauté de valeurs et que le partage de celles-ci sera un facteur décisif tant dans le processus d'association et de stabilisation que dans les progrès vers le statut de pays candidats. L'élargissement de l'UE en 2004 devrait relancer les efforts en matière de réformes dans les pays des Balkans occidentaux. Le Conseil européen des 20 et 21 mars 2003 a demandé à la Commission de renforcer le processus de stabilisation et d'association, notamment à la lumière de l'expérience acquise au cours du processus d'élargissement. Le sommet de Thessalonique en juin 2003 sera une occasion importante de réitérer l'engagement de l'UE en faveur de l'avenir européenne des pays des Balkans occidentaux. Le processus de stabilisation et d'association est sous-tendu par une assistance financière considérable de l'UE. Une dotation de 4,65 milliards EUR a été allouée à la région pour la période2002-2006. Le rapport de 2003 confirme à nouveau que la Commission continuera à soutenir efficacement les pays des Balkans occidentaux dans leurs efforts visant à relever les défis politiques, économiques et sociaux urgents qui ont été mis en évidence.